

Cussac, le 09 Août 2021

Mesdames et Messieurs
Familles et proches de résidents

Objet : Information aux familles

Mesdames, Messieurs, Chères familles et Chers proches de résidents de l'EHPAD,

Le Président de la République lors de son allocution du 12 Juillet 2021 a confirmé l'extension du pass sanitaire aux établissements médico-sociaux. Cette décision fait suite à une reprise épidémique particulièrement marquée au niveau national.

Ainsi, à partir du 09 Août 2021 la présentation du pass sanitaire sera requise afin d'accéder à l'établissement.

Cependant, afin de permettre à chacun de s'organiser et compte tenu des délais de vaccination, une visite sur rendez-vous dans un espace dédié ou à l'extérieur sera possible pour les personnes ne disposant pas d'un pass sanitaire jusqu'au 15 Septembre 2021. A cette date l'ensemble des visiteurs et professionnels devront faire l'objet d'un schéma vaccinal complet ou disposer d'un test RT-PCR négatif de moins de 48 heures ou être détenteur d'un certificat de rétablissement de plus de onze jours et de moins de six mois.

Pour ce qui est des visites en chambres elles resteront dans les conditions applicables à ce jour :

- *Port du masque obligatoire ;*
- *Deux visiteurs maximum par chambre ;*
- *Horaires : 10h00-13h00 et 14h00-17h30 du lundi au samedi et 14h00-17h30 le dimanche ;*
- *Signature du registre des visites ;*
- *Prise de température.*

Ces décisions pourront bien évidemment être remises en cause en fonction du contexte épidémique ou d'un cas de contamination au sein de l'établissement.

Comptant sur votre compréhension et votre engagement dans le respect de cette organisation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur

**Centre Intercommunal
d'Action Sociale Ouest Limousin
EHPAD
3, rue Fromental
87150 CUSSAC**

Laurent DENIZOU